



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

Berger Levrault

ID : 069-216902056-20251204-2025_47-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 04 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° 2025.47

OBJET : Décision de Suppression de postes d'Adjoint au Maire

MEMBRES PRÉSENTS : Séverine ANSELME, Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUEDEL, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Jean-Yves MARTIN, Florence MATEO SUPPLISSON, Martin MAVOUNGOU, Martine PEREZ, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Françoise BOUVIER	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE
Anne CALENDRAS	pouvoir donné à	Martin MAVOUNGOU
Marine EVRARD	pouvoir donné à	Thierry COUEDEL
Myriam MAZARD	pouvoir donné à	Martine BERNIER
Elise MICHALLET	pouvoir donné à	Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON

MEMBRES ABSENTS : Raphaël RAY

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Martin MAVOUNGOU et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU la délibération n°2020.24 en date du 23 Mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer 8 postes d'adjoints,

VU la délibération n°2024.42 en date du 10 octobre 2024 relative aux indemnités du Maire et des adjoints

VU l'arrêté N° 2020-RG-78 en date du 12 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Joffrey DUPOIZAT, 4^{ème} Adjoint au Maire

VU l'arrêté N° 2020-RG-80 en date du 12 juin 2020 et N°220224-RG-08 en date du 09 août 2024 portant délégation de fonction et de signature à Mme Carole SCHIEPAN, 5^{ème} Adjointe au Maire

CONSIDERANT qu'à la suite des démissions de Joffrey DUPOIZAT – 4^{ème} Adjoint et Carole SCHEIPAN – 5^{ème} Adjointe, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes : maintien ou suppression des postes d'Adjoints,

Monsieur le Maire propose de supprimer les 2 postes d'adjoints concernés et de maintenir la différenciation d'indemnités précédemment votée pour la 1^{ère} adjointe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE de supprimer les 2 postes d'adjoints et**
- **DECIDE d'actualiser le tableau officiel du Conseil Municipal annexé**
- **DECIDE de modifier le tableau des indemnités de la façon suivante :**

Fonction	Nom	Indice brut terminal (IB 1027 / IM 835) au 28/11/2025 à titre indicatif	Pourcentage fixé par délibération 2024.42	Indemnité brute mensuelle
Maire	Didier Cretenet		54.51%	2240.78€
1 ^{ère} Adjointe	Joelle Roche		24.92%	1024.31€
2 ^{ème} Adjointe	Martine Bernier		21.51%	884.31€
3 ^{ème} Adjoint	Serge Vignon		21.51%	884.31€
4 ^{ème} Adjoint	Jean Ludovic Cheviakoff	4110.52€	21.51%	884.31€
5 ^{ème} Adjoint	Jean-Pierre Cochard		21.51%	884.31€

Résultat du vote :

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le

Saint-Genis-les-Ollières, le 04 novembre 2025.

Le Maire,
Didier CRETENET,

Le secrétaire de séance,

